

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Introduction au droit (4DR1020)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Bachelor en droit	Cours: 4 ph	Voir ci-dessous	12
Bachelor en droit (immatriculation avant 2018)	Cours: 4 ph	Voir ci-dessous	12

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante

HÄNNI Lino, Dr. et Chargé d'enseignement, GANDOY Aurélie, assistante-doctorante et FAVRE Niels, assistant-doctorant.

Objectifs

Ce cours d'introduction a pour but de familiariser les étudiant-e-s avec les fondements du droit en général et de notre système juridique en particulier. Il vise notamment à donner le goût du travail juridique et à éveiller la curiosité des étudiant-e-s pour cette matière. En combinaison avec le cours consacré à la méthodologie juridique, cet enseignement veut procurer aux étudiant-e- les outils théoriques et pratiques donnant accès aux sources formelles du droit (législation, jurisprudence et doctrine). Finalement, ce cours a pour but de transmettre aux étudiant-e-s une méthode pour aborder et résoudre des problèmes juridiques.

Contenu

Il s'agit, premièrement, d'appréhender le phénomène du droit (définitions, finalités, délimitations, distinctions, caractéristiques, grands domaines du droit). Les différentes sources formelles et autorités du droit (droit écrit, coutume, droit prétorien, doctrine et jurisprudence) font l'objet de la deuxième partie. La troisième est consacrée à l'application du droit (syllogisme judiciaire, détermination de la règle applicable, interprétation de la loi, pouvoir d'appréciation du juge). Quatrièmement, les mécanismes de mises en œuvre du droit (action, juridiction, constatation des faits, notions de procédure civile) sont présentés. Cinquièmement, il s'agit d'approfondir quelques institutions propres au droit privé (rapport juridique, acte juridique, sources des obligations, etc.) et au droit public (principes fondamentaux du droit public).

Forme de l'évaluation

Examen écrit de 3 heures (y compris la méthodologie juridique). Les étudiant-e-s sont autorisé-e-s à avoir avec eux-elles la Constitution fédérale, le Code civil et le Code des obligations (édition privée du CC&CO annotés autorisée), le Code de procédure civile, la Loi sur le Tribunal fédéral et le Code de procédure pénale (éditions de la Chancellerie fédérale non annotées ou impression des documents PDF du site www.admin.ch) ainsi que la Loi d'organisation judiciaire neuchâteloise ou de leur canton de domicile.

Documentation

Les lectures préparatoires sont indiquées au début du cours. La documentation se compose d'un support de cours sous forme de résumés et de schémas synoptiques. Ces documents seront disponibles sur Moodle, selon les indications données en début de cours.

Forme de l'enseignement

Le cours est donné en plenum. Les thèmes abordés sont illustrés au moyen de petits exemples pratiques. Le cours est ponctué de quelques séances d'exercices pratiques et de présentations d'étudiant-e-s tirées de l'actualité juridique.